

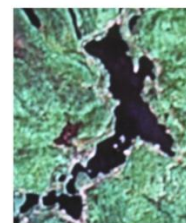
Association des propriétaires du lac Long de Saint-Élie-de-Caxton

APLL

CP 1058, Saint-Élie-de-Caxton (Québec), G0X 2N0

Courriel : info@laclong.org

Site Web : www.laclong.org



Les solutions proposées par le RAPPEL* depuis 1997 pour protéger les plans d'eau

Le principe de base inhérent à préserver et à assurer la qualité des eaux est simple : **il faut arrêter tous les apports de sédiments (particules de sol) et d'éléments nutritifs surfertilisant le lac.** Il faut donc exercer un meilleur contrôle de l'érosion des sols et des éléments nutritifs accompagnant nécessairement les sédiments dans le lac. Voici les principales pistes de solutions en fonction de différents acteurs :

- | | |
|-----------------------------|---|
| Riverains | <ul style="list-style-type: none">• Favoriser l'entretien écologique des pelouses en abolissant l'utilisation de fertilisants, pesticides et herbicides.• Conserver ou revégétaliser la bande riveraine naturelle. Pour qu'elle soit efficace, la bande riveraine doit avoir une largeur de 10 à 15 m selon la pente et mélanger les trois strates de végétation (herbacées, arbustes, arbres).• Recouvrir complètement de végétation les rives artificielles.• Vérifier et entretenir les installations septiques.• Favoriser un recouvrement végétal total d'un minimum de 50 % de chaque lot de moins de 3716 m² et de 60 % pour les lots de plus de 3716 m². |
| Gestionnaires du territoire | <ul style="list-style-type: none">• Faire connaître, par dépliants ou affiches, aux résidents permanents et saisonniers les règlements municipaux relatifs à la protection du lac et des cours d'eau. Il est également important de s'assurer de bien informer tout nouveau riverain des lois et règlements en vigueur sur le bord des plans d'eau.• Voir à appliquer les règlements municipaux concernant la bande riveraine du lac et de tous ses tributaires.• Favoriser un entretien écologique et préventif des fossés routiers (<u>méthode du tiers inférieur</u> et ouvrages antiérosifs).• Adopter un règlement de contrôle des sédiments pour tous les sites de construction ou de sol mis à nu (à l'exception des terres agricoles).• Identifier et protéger tous les milieux humides de plus d'un hectare.• Privilégier une gestion globale des eaux usées publiques et des résidences isolées (caractériser l'usage et l'état actuel des installations septiques et vérifier leur efficacité).• Réglementer la prohibition des pesticides, herbicides et fertilisants utilisés sur les pelouses à des fins esthétiques.• Contrôler les barrages de castors près des ponceaux à l'aide de <u>cubes Morency</u>. |

- Agriculteurs • Conserver ou revégétaliser la bande riveraine naturelle. Pour qu'elle soit efficace, la bande riveraine doit mélanger les trois strates de végétation (herbacés, arbustes, arbres).
- Installer des abreuvoirs hors cours d'eau, des clôtures et des passages à gué afin de réduire l'accès du bétail au cours d'eau.
 - Augmenter la distance minimale d'épandage en bordure des lacs et des cours d'eau.
 - Favoriser, à plus long terme, les pratiques culturales assurant un recouvrement végétal rapide des sols dénudés (ex. : résidus de culture, fossés enherbés filtrants).
- Forestiers • Favoriser une voirie forestière où les fossés sont stables (enherbés, déviation fréquente de l'eau en forêt, ouvrage antiérosif).
- Installer des ponceaux et des traverses à gué efficaces (stabilisation par enrochement et revégétalisation et hauteur assurant la circulation des poissons).
 - Respecter la bande riveraine (20 m) par une cueillette précommerciale (inférieure à 30 %) sélective et sans machinerie lourde.
 - Éviter les coupes dans les pentes supérieures à 30 %.

* Le **R**egroupement des **A**ssociations **P**our la **P**rotection de l'**E**nvironnement des **L**acs et des bassins versants (RAPPEL)

Source : <http://rappel.qc.ca/publications/informations-techniques/solutions.html>